



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

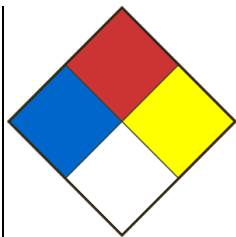
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit 1,2-DICHLOROBENZÈNE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique $C_6H_4Cl_2$		Numéro MAT DR-0109	Masse molaire 147
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes 1,2-DICHLOROBENZENE, o-DICHLOROBENZENE, ORTHO-DICHLOROBENZENE, DICHLORO-1,2 BENZENE, ORTHODICHLOROBENZOL, CHLOROBEN, DILANTIN DB, DCB, ODB, CHLOROBEN, O-DICHLOR BENZOL			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2022-09-09	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Liquides inflammables catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p>
Mention d'avertissement	<p>ATTENTION</p>
Mentions de danger (H)	<p>H227 Liquide combustible.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>



Santé 2
Inflammabilité 2
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
1,2-dichlorobenzène	95-50-1	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Étourdissements. Nausées. Incoordination. Trouble d'élocution. Irritation de la peau. Irritation oculaire. Dommages au foie. Dommages aux reins. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	La chaleur, les étincelles et la flamme nue. N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore gazeux.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Le 1,2-dichlorobenzène peut réagir violemment au contact de l'aluminium, surtout si confiné dans un contenant. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Distance recommandée: au moins 50 mètres (150 pieds) pour les liquides et au moins 25 mètres (75 pieds) pour les solides. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Protéger des rayons du soleil et de la lumière.
Méthode et équipement de manutention	Embouteiller dans le verre seulement. NOTE: peut attaquer certains types de plastiques et caoutchoucs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
1,2-DICHLOROENZÈNE	95-50-1	TWAEV	25.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEV	50.000000 ppm	Canada. Ontario OELs
		TWA	25 ppm 150 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		TWA	25.000000 ppm 150.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		STEL	50 ppm 300 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		STEL	50.000000 ppm 300.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		TWA	25.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	50.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		P	50.000000 ppm 301.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarque: Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.				
		P	50 ppm 301 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.				

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Jaune clair.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	0.3ppm
pH	Donnée non disponible..
Point de fusion / congélation	-17°C
Point initial d'ébullition	178 - 180°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	66°C
Taux d'évaporation	1.0%
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2.2%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	9.2%
Tension de vapeur	1.2 mmHg @ 20°C.
Densité de vapeur	5.05 (Air = 1.0)-
Densité	1.306g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'alcool, le benzène et l'éther.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow : env. 3.433-
Température d'auto-inflammation	648°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	1.324 mPa.s à 20°C.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut s'enflammer au contact d'oxydants. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la lumière.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), le magnésium, l'aluminium et ses alliages, la chaleur, l'humidité et la lumière. Les métaux.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore gazeux.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

1,2-DICHLOROBENZÈNE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation. Peut entraîner une réaction allergique sous forme de vésicules ou d'hyperpigmentation de la peau.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, larmolement, nausées et vomissements, hypotension, suffocation et peut entraîner une perte de conscience.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Lésions au foie et aux reins, troubles gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, tremblements, convulsions, salivation, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est classé Groupe 3 : Agent inclassable quant à sa cancérogénicité (Groupe 3 CIRC). Sensation de brûlure, conjonctivite, allergie cutanée, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, larmolement, confusion, irritabilité, anémie, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner une hypercholestérolémie (augmentation du taux de cholestérol sanguin). Sensibilisation possible de la peau.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 500 mg/Kg DL50 Dermale - Lapin - > 10000 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 14.04 mg/L - 4 h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) - Essai en dynamique - 1.58 mg/L - 96 h. CL50 - <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête) - Essai en statique: 42.6 - 80.4 mg/L - 96 h. CE50 - puce d'eau - Essai en statique: 0.66 mg/L - 48 h. CE50 - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes) - Inhibition de la croissance - 2.2 mg/L - 96 h. CE50 - <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie) - Essai en statique: 0.74 mg/L - 48 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobie Résultat: 0 % - Difficilement biodégradable. Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation <i>Cyprinus carpio</i> (Carpe) - 56 d Facteur de bioconcentration (FBC): 90 - 260 Méthode: OCDE ligne directrice 305C.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1591
Appellation réglementaire	o-DICHLOROBENZÈNE
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	43

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Liquides inflammables catégorie 4 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 4 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2022-09-09